
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN OCTOBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etait absent : Angelo TOCCO.

OBJET : Budget prévisionnel 2021 - Forfait global de soins des résidences autonomie.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les résidences autonomie du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers assurent pour les résidents qu'elles accueillent, des activités de prévention et d'accompagnement des soins. Elles perçoivent à ce titre un financement par l'Assurance Maladie.

Pour l'année 2020, le forfait soins courants a été fixé à 696 760,10 € pour l'ensemble des 7 établissements.

Les dépenses réalisées au titre du forfait global de soins correspondent, à titre principal, à la rémunération du médecin chargé de la surveillance médicale des établissements, à celle des personnels infirmiers et aides-soignants. Les autres dépenses concernent l'achat de produits usuels nécessaires à la réalisation des soins.

Pour l'année 2021, les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins, s'établissent à 704 424,43 €.

Les recettes seront imputées au budget annexe de la résidence autonomie Monplaisir, groupe I « Produit de la tarification », article 731108 « Produit à la charge de l'Assurance Maladie ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins pour l'année 2021.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGERS
Résidences pour personnes âgées
BUDGET SOINS 2021

Etablissements : Résidences Bellefontaine, Saint Michel, Monplaisir, Les Justices, Belle Beille, Grégoire Bordillon, Espace du Bien Vieillir Robert Robin.

Gérés par : CCAS d'Angers – Bd de la Résistance et de la Déportation – BP 80011 49020 ANGERS Cedex 02

Signature de la convention : Présidente déléguée du CCAS d'Angers

Convention collective appliquée : Statut de la fonction publique territoriale

Budget prévisionnel soins 2021 : 704 424,43 €, calculé sur les bases suivantes :
- Reconduction des moyens attribués en 2020 hors crédits non reconductibles (704 424,43 euros)

Caisse pivot : CRAM de Nantes – CPAM d'Angers

Etablissements	Année 2020 – Budget prévisionnel			Année 2020 – Budget attribué			Année 2021 – Budget prévisionnel		
	Places	Journées	Forfait global annuel	Places	Journées	Forfait global* annuel	Places	Journées	Forfait global annuel
Résidences Bellefontaine, Saint Michel, Monplaisir, Les Justices, Belle Beille, Grégoire Bordillon Espace du Bien Vieillir Robert Robin	548	200 020	696 760,10	548	200 020	785 124,43	548	200 020	704 424,43

* dont Crédits non reconductibles 80 700 €
COVID 19 : prime exceptionnelle

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-099-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020